

N° 154
SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022-2023

3 juillet 2023

PROJET DE LOI

*d'approbation des comptes
de la sécurité sociale pour l'année 2022*

(Texte définitivement rejeté)

*Le Sénat a adopté, en première lecture, la motion opposant
la question préalable à la délibération du projet de loi,
rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (16^e législature) : **1268, 1302** et T.A. **126**.

Sénat : **705, 789** et **788** (2022-2023).

En application de l'article 44, alinéa 3, du Règlement, le Sénat décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération sur le projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale pour l'année 2022 (n° 705, 2022-2023), rejeté par l'Assemblée nationale.

En conséquence, conformément à l'article 44, alinéa 3, du Règlement, le projet de loi n'a pas été adopté par le Sénat.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 3 juillet 2023.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER